



Accord d'intéressement association

Par **sevb42**, le **12/05/2017** à **15:15**

Bonjour,

Je cherche à savoir, pour le cas d'une association, dont un accord d'intéressement va être négocié, peut-on utiliser un critère financier tel que le montant total de charges par rapport au budget?

Est-ce compatible avec le principe de non-redistribution des résultats? l'aspect non lucratif d'une association?

Dans l'attente d'une réponse,

Séverine **XXXXXXXXXX** anonymisation